

## Création d'un réseau de semences paysannes - Subvention à Doubs Nature Environnement

**M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur :** La mise en place d'un réseau local de producteurs de semences paysannes est un projet initié par la Fédération Doubs Nature Environnement.

L'objectif en est d'éviter l'érosion génétique de l'agro-biodiversité des potagers franc-comtois en maintenant accessible au particulier toute variété adaptée à notre climat.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la directive européenne 95-95/CE relative à «la conservation in situ et l'utilisation durable des ressources génétiques des plantes».

La recherche des semences «de pays», la constitution du réseau de producteurs capables de maintenir et préserver ces variétés, les actions de formation et l'organisation de manifestations événementielles sont les composantes principales du projet.

La Ville de Besançon, en regard de sa politique affirmée en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité, un des thèmes majeurs de son Agenda 21, est sollicitée pour apporter une aide à ce projet d'un montant de 500 €.

En cas d'accord, cette dépense de 500 € sera prélevée au chapitre 65.823/6574 CS 34000 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.823/6042 CS 34000.

Le Conseil Municipal est appelé à décider :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à Doubs Nature Environnement pour la création de ce réseau de semences paysannes,

- d'autoriser le transfert de crédits mentionné précédemment.

**«M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Alors là, ce n'est pas clair non plus. On a les explications mais ça ne convient pas. Je voulais savoir si on visait l'obtention d'un label local et qui allait éventuellement commercialiser ces produits, ces graines qui se veulent tout à fait de pays, c'est-à-dire régionales. Et puis que faut-il qu'on prenne comme tomates et comme courgettes pour que ça convienne à nos jardins ? Je suis un jardinier du dimanche mais tu vas pouvoir me conseiller.

**M. LE MAIRE :** Tu ne peux pas lui poser la question après la séance ? Il t'expliquera.

**M. Éric ALAUZET :** Il y a un intérêt certain pour l'environnement ce soir, c'est très bien.

**M. LE MAIRE :** On ne peut que s'en réjouir.

**M. Éric ALAUZET :** On est bien dans le cadre de la perte de biodiversité et dans la biodiversité il y a aussi les semences potagères et dans cette optique-là c'est vrai que malheureusement le choix devient limité. Donc le but est de créer un réseau d'échanges, et surtout pas de commercialisation, on n'en aurait pas le droit, avec les gens qui sont intéressés, afin qu'ils puissent connaître, développer et préserver les semences anciennes potagères.

**M. LE MAIRE :** J'ai de beaux potimarrons, je te garderai quelques graines, on se les échangera.

**M. Éric ALAUZET :** Au passage, cette délibération est en résonance avec celle qu'on a prise à l'Agglomération il y a quelques semaines, que Françoise PRESSE a fait voter au Conseil d'Agglomération».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 22 juin 2007.*